

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2012

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. - DEREAT JY. DURAND A. – FREMONT L. - HENRY B. – THOMAS D. (Adjoints) - ANGER M.- BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. –JONET S. – LE BAIL J. - LE VEZOUET JP. - MORICE Y.- MABIN B – LE GUILLOU G

ABSENTS EXCUSES :

Mme RINFRAY B. qui donne pouvoir à MME THOMAS D.

ABSENTS :

M. JACOB JL

Mlle MARTIN E.

M. MORISSEAU Mickaël

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

En préambule à la réunion du conseil, il a été prévu une présentation par Madame BOCHER, chargée de mission au S.M.E.G.A (Syndicat Mixte Environnement du Goëlo et de l'Argoat) de la nouvelle charte pour une gestion durable de l'eau.

L'objectif de cette charte est de formaliser l'engagement des communes pour une gestion durable de la ressource en eau sur leur territoire, d'encourager les communes dans l'amélioration de leurs pratiques et de les engager dans une politique de communication auprès des particuliers. La charte comprend trois volets :

- Entretien des espaces communaux (plusieurs niveaux d'engagements s'agissant notamment de l'utilisation des produits phytosanitaires)
- Gestion du milieu respectueuse de l'eau et des milieux aquatiques
- Gestion durable de l'eau (gestion économe)

Marcel LE FOLL fait remarquer que la gestion des zones humides représente un coût pour la collectivité. Pierre SALLIOU s'inquiète des restrictions de pratiques qui s'en suivront et qui seront difficiles à mettre en œuvre ce à quoi Mme BOCHER précise que la charte constitue aussi un document de référence et vers lequel il est possible de tendre.

Yves MORICE souligne les deux niveaux d'engagement qui en découlent à savoir l'engagement communal et la sensibilisation des particuliers, ces deux volets étant indissociables.

A Mme BOCHER qui rappelle l'importance de la communication, Martine ANGER suggère de se servir du support que constitue le bulletin communal.

Après avoir entendu les différents intervenants et remercié Mme BOCHER pour son intervention, Monsieur SALLIOU propose de passer à l'ordre du jour.

I. Approbation du PV de la dernière séance

M. Pierre SALLIOU demande s'il y a des observations à formuler concernant le conseil du 6 février 2012. Aucune observation n'étant faite, le PV est adopté à l'unanimité.

II Vote des subventions 2012

M. Bernard HENRY présente les différentes subventions, préalablement étudiées en commission des finances.

L'examen de certaines subventions donne lieu à quelques commentaires. Ainsi en est-il de l'Amicale Laïque dont chacun s'accorde à souligner la participation active à l'animation de la commune et la gestion prudentielle à l'image de son bilan financier (l'Amicale Laïque est l'une des rares associations à salarier des membres).

A noter la décision de la FNACA de ne pas solliciter pour la deuxième année consécutive de subventions compte tenu de ses résultats, ce que nombre de membres du conseil ne manquent souligner.

L'examen de la demande présentée par l'Entente Tennis Club PABU/SAINT AGATHON permet de soulever à nouveau le problème de la gestion des créneaux horaires. M. ANGER souhaiterait que revire la programmation des réservations. Monsieur SALLIOU propose qu'une rencontre soit organisée avec les représentants de cette association.

Enfin M.T. GUENNIC fait observer le problème de la disponibilité des salles de la maison des associations notamment les salles du rez-de-chaussée.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les subventions ainsi qu'il suit pour un montant total de 25 032.29 €

| ASSOCIATIONS | MONTANT |
|--|----------------|
| ASSOCIATIONS COMMUNALES | |
| Section Locale des Anciens Combattants | 200 € |
| Foyer socio-éducatif Restmeur | 550 € |
| Club "Les Ajoncs d'Or" | 830 € |
| Amicale Laïque | 2200 € |
| A.S PABU Football | 3800 € |
| A.S Parents d'élèves du Croissant | 750 € |
| A.S Parents d'élèves du Bourg | 510 € |
| Entente Tennis Club PABU/SAINT-AGATHON | 4000 € |
| Marine Marchande | 50 € |
| Amicale Laïque – Subvention pour formation | 350 € |
| CA Cartonne à PABU | 50 € |
| SPORT | |
| Entente Athlétique de l'Argoat | 40 € |
| Club Trégorrois Handisport | 30 € |
| Association Bulle d'eau – Guingamp | 30 € |
| US PLOUISY Hand Ball | 30 € |
| Studio danse et forme | 50 € |
| Argoat Compet - PLOUISY | 30 € |
| SCB Gym Club - GUINGAMP | 30 € |
| CULTURE ET LOISIRS | |
| Centre culturel breton | 30 € |
| SANTE | |
| Amicale des donneurs de sang Guingamp | 30 € |
| Association "La Pierre Le Bigault" | 30 € |
| Contre le cancer La Ligue comité des côtes d'Armor | 50 € |

| DIVERS | |
|---|----------|
| Foyer des Jeunes Travailleurs | 4712 € |
| Association des Maires de France | 926.39 € |
| ACDASC | 5564 € |
| Aumônerie de l'enseignement public | 100 € |
| Association nationale des visiteurs de prison | 50 € |

III Modification P.L.U

Le commissaire enquêteur, à l'issue de l'enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme telle quelle a été décidée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 JUIN 2011 et en approuver les termes, a rendu ses conclusions.

Cette dernière porte sur le règlement du Plan Local d'Urbanisme dans ses articles 11 des zones Ua, Ub et Aur et de l'article 9 de la zone Nh. L'objectif est de simplifier la délivrance des différentes autorisations d'urbanisme.

Ces conclusions vont dans le sens d'un avis favorable et le Conseil décide d'approuver cette modification telle qu'elle est présentée en séance.

Ce P.L.U modifié est tenu à la disposition du public en Mairie.

IV Convention « Axeobus »

L'objet de cette convention est de mettre à disposition de GUINGAMP COMMUNAUTE, partiellement, des agents de la collectivité pour assurer le nettoyage et l'entretien des abris voyageurs non publicitaires, des poteaux d'arrêt et des cadres horaires sur le réseau de transport collectif urbain de Guingamp Communauté dénommé « AXEOBUS » pour sa partie pabuaise.

Cette convention définit les moyens techniques et humains mis à disposition ainsi que les conditions de remboursement. Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 5 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise son président à signer cette convention.

V Convention journée de la femme

Les communes de GRÂCES, GUINGAMP, PABU et PLOUMAGOAR ont décidé de s'associer et d'organiser conjointement la Journée Mondiale de la Femme 2012. Il s'agit d'un événementiel mêlant des prestations culturelles, artistiques et des ateliers qui a déjà été réalisé par la commune de Ploumagoar en 2009 et 2010 sous d'autres formes, et par les quatre communes en 2011. Cet événement est à destination du public de ce territoire et est diffusé gratuitement.

Il est composé d'une exposition du CLAP Regard Objectif, sur la thématique de la coiffe bretonne.

Les temps forts de cet événementiel, s'observeront le WE du 8, 9,10 et 11 Mars 2012.

L'exposition est d'une durée de 15 jours sur la commune de Ploumagoar mais sera itinérante sur les autres communes participantes.

Le dimanche 11 Mars, un récital de harpe a eu dans l'église de Pabu.

Le WE d'événementiel, des ateliers sont programmés par les collectivités dans chaque commune à titre gratuit.

Une enveloppe prévisionnelle d'un montant maximum de 5000 € est laissée à la charge de chacune des communes participantes.

Les participations de chacune des communes seront établies à partir d'un état des dépenses et recettes global réalisé par la commune de PLOUMAGOAR diminué des factures des ateliers laissés à leur charge.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise son président à signer cette convention.

A cette occasion, Monsieur SALLIOU tient à remercier S. JONET pour son investissement dans la préparation de cette journée. Il souligne la qualité et la variété de cette manifestation. S. JONET souligne également la gratuité de la majorité des animations.

Certains souhaiteraient cependant une réflexion concertée autour de la programmation et mettent en avant un petit problème de communication.

G CREEL souhaiterait également que l'on puisse tirer quelques enseignements et donc un bilan sur cette manifestation notamment en comparaison avec celle organisée l'an passé.

Enfin le conseil remercie B. JOUAN en charge de l'animation culturelle sur la commune de PLOUMAGOAR pour le travail effectué lors de la préparation de cette journée.

VI Garanties d'emprunt

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, GUINGAMP HABITAT a décidé la construction de 5 logements à Pen an Allée à PABU. Cette opération sera financée par trois emprunts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations. Le maître d'ouvrage sollicite la garantie de la commune de PABU pour ces trois prêts.

Ces emprunts, d'un montant respectif de 269 141.00 €, 48 121.00 € et 21 666.00 € présentent les caractéristiques suivantes :

- Durée totale du prêt : 40 ans
- Périodicités échéances : Annuelles
- Index : Livret A
- Taux annuel de progressivité : 0 à 0.5 % maximum (Actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Revisabilité des taux d'intérêts et de progressivité de chaque échéance : En fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Guingamp Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

A la demande de certains conseillers, GUINGAMP HABITAT sera invité à produire les éléments de son bilan à titre d'informations.

VII Investissements 2012 – Débat d'orientation Budgétaire

M LE FOLL présente en séance les propositions d'investissements 2012 telles qu'elles ont été arrêtées par la commission des finances.

Une enveloppe de 50 000 € destinée à d'éventuelles acquisitions foncières, sera inscrite au budget. Cependant si de réelles opportunités s'offraient durant l'année, elles donneraient lieu à un réajustement budgétaire.

Au chapitre des acquisitions diverses, à noter le projet d'acquisition en commun avec la commune de SAINT AGATHON, d'une balayeuse (montant prévisionnel : 70 000 €). Cette acquisition qui s'inscrit dans une perspective de développement durable, fait réagir un certain nombre de conseillers.

G. CREEL rappelle que l'humain a aussi sa place dans cette perspective et que l'on a un peu tendance à l'oublier. Il souhaiterait également que l'on définisse précisément les besoins et vérifier la pertinence de cette acquisition.

F. BOULANGE rappelle que, lors des entretiens professionnels réalisés en début d'année, l'ensemble des personnels des services techniques s'est déclaré favorable à cette acquisition et que leur voix mérite aussi d'être entendue.

J.Y. DEREAT souhaiterait examiner la perspective d'une intervention par une entreprise extérieure dont on peut penser, compte tenu des orientations en lien avec la chartre du SMEGA, qu'elles investissent ce secteur d'activité.

Il y a donc bien lieu de bien réfléchir à cette éventuelle acquisition.

La perspective de la mise en place d'un service d'accès aux informations municipales par le biais d'une application pour Smartphone (KEEZIN) fait dire à G. CREEL que l'installation d'une borne WI FI à la Mairie serait pertinente. L. FREMONT abonde en ce sens.

M. LE FOLL souligne l'inscription d'une somme de 50 000 € au chapitre éclairage public pour partie réservée à la remise à niveau du réseau et pour partie destinée à l'éclairage de l'église.

Une enveloppe globale de 127 000 € est programmée au chapitre des dépenses de voirie avec notamment la réfection de la rue du Moulin en lien avec les travaux d'assainissement réalisés par GUINGAMP COMMUNAUTE. A noter que le produit de la vente des bâtiments communaux participe à ce financement. On peut également citer les travaux de sécurisation du carrefour Rue de l'Armor, Rue des Fontaines et P. Loti par l'aménagement d'un giratoire (80 000 €). Egalement à l'étude l'aménagement d'une liaison douce entre les quatre vents et le rond-point St Loup et un programme de signalétique.

Les travaux d'extension réhabilitation de l'école du Croissant démarreront au mois d'avril et l'enveloppe initiale est abondée d'un crédit nouveau de 30 000 €

Enfin à noter les projets déposés auprès de la sous-préfecture pour bénéficier d'un subventionnement au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, à savoir le plateau multisports du Croissant (84 000 €) et des vestiaires du Rucær (265 000 €).

Au total, ce sont 759 000 € de propositions nouvelles d'investissements qui seront présentées au vote du Budget Primitif le 26 Mars 2012.

VIII Questions diverses

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la SCI LAB'RI concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée Section C 808 d'une contenance de 16 ca. Les services du Domaine en date du 16 février 2012 ont estimé ce terrain à 160 €

Le conseil municipal autorise la cession de la parcelle cadastrée Section C 808 d'une contenance de 16 m² à la S.C.I LAB'RI, fixe le montant de la cession au prix de 160 € et dit que les frais engendrés par la cession seront à la charge de la S.C.I LAB'RI.

Monsieur le Maire rend compte au conseil de la réunion qui s'est tenu dans les locaux de GUINGAMP COMMUNAUTE le 7 mars 2012 pour la mise en place des commissions chargées de réfléchir au projet de commune nouvelle.

L'impression générale laissée à l'issue de cette réunion est celle d'un certain malaise. Les élus pabuais n'ont pas jugé pertinente la demande qui leur a été faite de se prononcer par un vote, proposition relayée par les représentants de GUINGAMP et de PLOUISY, sur la demande de la minorité de PLOUMAGOAR d'être présente dans les commissions s'accordant sur le fait qu'il s'agit d'un problème interne à cette municipalité et qu'il ne leur appartient pas de s'immiscer dans ce débat.

Y. MORICE abonde en ce sens précisant que cette question aurait dû être tranchée avant. Il s'interroge également sur le positionnement guingampais revendiquant un nombre supérieur de délégués au vu de leur population. Rappelant qu'il s'agit là d'un travail préparatoire, ce positionnement augure mal d'une future concertation et il s'interroge sur la place des « bonnes volontés ».

J.Y. DEREAT rejoint Y. MORICE sur son avis exprimé quant à la demande de la ville de GUINGAMP. Il rappelle que sa participation aux commissions tient dans la délégation qu'il a reçue du conseil municipal et qui fonde ainsi sa légitimité. S'agissant de ce travail de commissions, il l'entend comme une réflexion sur un projet de territoire et une recherche d'informations sur un projet de ville nouvelle mais nullement comme un positionnement en faveur de cette dernière.

A. DURAND s'interroge sur la suite qu'elle entend donner à sa participation à ce travail en commission compte tenu du climat qui a régné lors de cette réunion.

P. SALLIOU rappelle qu'il était convenu une participation de trois représentants de chaque municipalité par commission et que cette base constitue un préalable.

J.P. LE VEZOUET souhaite que le Conseil Municipal s'exprime à bulletins secrets lors de la prochaine réunion sur la suite qu'il entend donner à ces participations.

S. JONET rend compte au Conseil de la dernière réunion de l'office du tourisme. Trois points ont fait l'objet de décisions à savoir, la mise en commun des sentiers de randonnée, l'instauration d'une taxe de séjour pour générer des recettes nouvelles et la préparation d'une journée du patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21H00.